

Luxembourg, le 11 novembre 2020

REÇU
Par Alff Christian , 11:52, 11/11/2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance :

« Depuis la rentrée 2018-2019, les manuels scolaires obligatoires sont distribués à titre gratuit aux élèves de l'enseignement secondaire classique et général ainsi qu'à ceux de la formation professionnelle. Le programme de la gratuité des manuels scolaires a ainsi contribué à l'égalité des chances de notre système scolaire.

Afin d'encourager l'utilisation durable des manuels scolaires, le recours aux manuels d'occasion est récompensé par un bon d'achat à hauteur de 50% de la valeur des livres non-commandés.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance :

- *Monsieur le Ministre, peut-il informer sur le nombre et la valeur des manuels scolaires obligatoires qui ont été commandés via l'application MyBooks pour la rentrée 2020/2021 ?*
- *Est-ce que le nombre et la valeur totale des bons ont augmenté ou diminué depuis l'introduction du programme de gratuité ?*
- *Combien d'argent un ménage peut-il économiser en moyenne par enfant et par année scolaire ? »*



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de
notre très haute considération.



Claude LAMBERTY

Député



Max HAHN

Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



Luxembourg, le 14 décembre 2020

REÇU

Par Aiff Christian , 14:20, 14/12/2020

Monsieur le Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service central de Législation
5, rue Plaetis
L - 2338 Luxembourg

Concerne : question parlementaire n° 3128 de Messieurs les Députés Claude Lamberty et Max Hahn

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par les honorables Députés Claude Lamberty et Max Hahn.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3128 de Messieurs les Députés Claude Lamberty et Max Hahn

Dans leur question parlementaire, les honorables Députés demandent des informations au sujet de la gratuité des manuels scolaires.

Ad 1)

Le tableau ci-après renseigne sur le nombre et la valeur des manuels scolaires obligatoires qui ont été commandés via l'application *MyBooks* pour la rentrée 2020/21 :

Manuels vendus	258 950	6 684 077,60 €
Manuels réservés	17 775	492 671,70 €
Total des commandes ¹	276 725	7 176 749,30 €

¹ situation au 11 novembre 2020

Ad 2)

L'évolution du nombre et de la valeur totale des bons d'achats générés en cas de non-sélection d'un manuel scolaire obligatoire se présente comme suit :

Année scolaire	Nombre de bons générés	Valeur totale	Valeur totale réclamée	Valeur moyenne
2018/19	26 569	1 875 362,68 €	1 360 058,27 €	70,58 €
2019/20	14 733	645 876,07 €	268 612,13 €	43,84 €
2020/21 ²	8 018	296 098,75 €	66 962,90 €	36,93 €

² situation au 11 novembre 2020

Ad 3)

Le montant qu'un ménage peut économiser en moyenne par enfant varie en fonction de la classe et de l'ordre d'enseignement dans lesquels un élève est inscrit. En effet, le nombre de manuels obligatoires est p.ex. plus élevé pour un élève de 7^e, alors qu'en classe de 1^{re}, moins de manuels obligatoires figurent au programme. L'économie engendrée par la gratuité des manuels peut s'élever jusqu'à 450 EUR par élève. Pour l'année scolaire actuelle, la moyenne s'élève à 212,42 EUR. Elle était de 187,21 EUR en 2018/19 et de 179,51 EUR en 2019/20. À ce montant vient s'ajouter, le cas échéant, la valeur du chèque-livres.